

NOTICE OF FEE AMENDMENTS

The Vancouver Fraser Port Authority ("VFPA"), 2014 Fee Document, posted on VFPA's website at portmetrovancover.com/fees, currently includes a "Terminal Gate Efficiency Fee". VFPA is proposing to amend the Terminal Gate Efficiency Fee ("the Fee"), effective July 9, 2014. Due to the scope of the amendment, VFPA intends to follow the *Canada Marine Act* Section 51 process for implementation of a new fee.

VFPA proposes to amend the fee by charging terminal operators \$50 for each container truck trip for wait time experienced by truckers between 90 and 120 minutes, an additional \$25 per trip for wait time between 120 to 150 minutes, an additional \$25 per trip for wait time between 150 to 180 minutes, and each additional 30 minutes of wait time will be paid at a rate of \$20.

VFPA will distribute the proceeds of the Fee to the affected trucking companies who will be compelled by the terms of their VFPA Truck Licensing System ("TLS") License to pass along the wait time compensation to the independent operators who were impacted by extended turn times. The fee will apply only to trucks registered in VFPA's TLS and equipped with GPS units.

Trip times and compliance with the 90-minute threshold will be based on the cumulative time as measured through VFPA's GPS reporting program. Trip times will be adjusted to account for events of force majeure and wait times during non-operating periods. These adjustments will be further defined through industry consultation before the proposed amendment comes into effect.

Additional information on VFPA's TLS and Smart Fleet trucking strategy, including its GPS reporting program, may be obtained from VFPA's website at portmetrovancover.com/trucking.

Persons interested in obtaining a document containing more details or in making written representations to VFPA on the subject of revision of the "Terminal Gate Efficiency Fee" may do so **prior to July 9, 2014**, by writing to:

Director, Trade Development

Vancouver Fraser Port Authority
100 The Pointe, 999 Canada Place
Vancouver, BC V6C 3T4 Canada

Email: commercial_enquiries@portmetrovancover.com



PORT METRO
vancouver

portmetrovancover.com

AVIS DE MODIFICATION DES DROITS

Le Document sur les droits de 2014 de l'Administration portuaire de Vancouver-Fraser (« APVF »), affiché sur le site Web de l'APVF à portmetrovancover.com/fees, comprend des Droits d'efficience aux portes des terminaux (« les Droits »), entrés en vigueur le 9 juillet 2014. En raison de la portée de la modification, l'APVF entend suivre le processus prévu à l'article 51 de la *Loi maritime du Canada* afin de mettre en œuvre de nouveaux droits.

L'APVF propose de modifier les droits en facturant aux exploitants de terminaux la somme de 50 \$ chaque fois qu'un camionneur doit attendre de 90 à 120 minutes, et la somme supplémentaire de 25 \$ par voyage pour un temps d'attente de 120 à 150 minutes, et de 25 \$ de plus par voyage pour un temps d'attente de 150 à 180 minutes, chaque période d'attente additionnelle de 30 minutes étant facturée au taux de 20 \$.

L'APVF distribuera le produit des droits aux compagnies de camionnage concernées qui, conformément au système de délivrance de permis aux camions (« SDPC ») de l'APVF, seront tenues de transmettre l'indemnisation du temps d'attente aux exploitants indépendants affectés par les délais d'immobilisation prolongés. Les droits ne s'appliqueront qu'aux camions inscrits au SDPC de l'APVF et munis d'une unité GPS.

Les durées des trajets et la conformité au seuil de 90 minutes seront fondées sur le temps cumulatif mesuré selon le programme de communication GPS de l'APVF. Les durées des trajets seront ajustées de manière à tenir compte d'événements de force majeure et de temps d'attente en période non opérationnelle. Ces rajustements seront également définis par consultation avec l'industrie avant l'entrée en vigueur de la modification proposée.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le SDPC et sur la stratégie de camionnage *Smart Fleet* de l'APVF, y compris son programme de GPS, prière de visiter le site Web de l'APVF à portmetrovancover.com/trucking.

Les personnes souhaitant obtenir un document détaillé ou présenter des observations écrites à l'APVF au sujet de la révision des « Droits d'efficience aux portes des terminaux » sont priées d'écrire à l'adresse suivante **avant le 9 juillet 2014**:

Directrice, Développement commercial

Administration portuaire de Vancouver-Fraser
100, The Pointe, 999, Canada Place
Vancouver, C.-B. V6C 3T4 Canada

Courriel : commercial_enquiries@portmetrovancover.com



PORT METRO
vancouver

portmetrovancover.com